



Suite à l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Arras le 13 octobre 2023, la Première Ministre a élevé le plan VIGIPIRATE au niveau « Urgence Attentat » sur l'ensemble du territoire national.

Ce niveau :

- **déclenche un état de vigilance et de protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat ;**
- permet d'adapter le dispositif de protection pour prévenir tout risque attentat imminent ou de sur-attentat ;
- concerne, en l'espèce, l'ensemble du territoire, à compter du 13 octobre 2023 ;
- prévoit un renforcement des mesures permanentes et l'activation de mesures additionnelles ;
- est, par nature, de courte durée et peut être désactivé dès la fin de la gestion de crise.

Le rehaussement du niveau du plan Vigipirate a conduit à adapter et à renforcer les mesures de sécurité relatives à la posture VIGIPIRATE actives depuis le 22 juin 2022. En outre, les mesures suivantes sont prises ou renforcées pour les établissements scolaires, d'enseignement et de recherche et pour les lieux de culte :

- restreindre, voire interdire les activités aux abords de ces installations/bâtiments ;
- renforcer la surveillance aux abords de ces installations/bâtiments ;
- contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants.

Par ailleurs, la surveillance et le contrôle des rassemblements doivent être renforcés.

Ces mesures de vigilance pourront faire l'objet de recommandations spécifiques de la Préfecture de Police à Paris.

Cette posture « Urgence Attentat » sera réévaluée en fonction de l'évolution de la situation.